



COMMUNIQUE DE PRESSE n°07 - 13042010

UNION NATIONALE  
DES  
ASSOCIATIONS  
FAMILIALES

13 AVRIL 2010

## LOI SUR LE CRÉDIT À LA CONSOMMATION : Les députés favorables au fichier positif

Vendredi soir, l'Assemblée Nationale et Christine LAGARDE, ministre de l'Economie, qui porte le projet de loi sur la réforme du crédit à la consommation, ont posé le principe de la création du **registre national des crédits aux particuliers**.

L'UNAF salue cette décision qu'elle a vivement encouragée car elle considère que c'est un moyen efficace de responsabilisation des acteurs du crédit. Un crédit responsable, c'est aussi un crédit qui ne vient pas, en surnombre, s'ajouter à des dettes déjà à peine supportables.

L'UNAF demandera à faire partie du comité de préfiguration qui fixera les règles de fonctionnement du fichier. Elle tient à participer, aux côtés d'autres organisations et avec la Commission nationale informatique et Liberté (CNIL) à la définition du registre national des crédits aux particuliers, placé sous la responsabilité de la Banque de France.

La loi doit être votée le 27 avril à l'Assemblée nationale avant d'être proposée au Sénat. L'UNAF sera très attentive au débat sur le sujet.

28, place Saint-Georges  
75 009 Paris  
Tél. : 01 49 95 36 00  
Fax : 01 40 16 12 76  
[www.unaf.fr](http://www.unaf.fr)

### L'UNAF en bref

L'Union Nationale des Associations Familiales est l'institution nationale chargée de promouvoir, défendre et représenter les intérêts de l'ensemble des familles vivant sur le territoire français, quelles que soient leurs croyances ou leur appartenance politique.

CONTACT PRESSE : LAURE MONDET 01 49 95 36 05